

3 agences départementales à votre écoute

Respect de la discipline et sanctions

**En cas de problème dans le car,
tu peux écrire avec tes parents, à l'une
de ces agences :**

■ **Agence du Pays de Rennes**

Village des Collectivités
1, avenue de Tizé
35236 Cesson-Sévigné

Si **L'INCIDENT** a eu lieu dans un car
dont la destination est un établissement
scolaire situé dans le Pays de Rennes ou
dans le Pays de Fougères.

■ **Agence du Pays des Vallons-de-Vilaine**

14, rue de la Seine
Z.A. de Château-Gaillard
35470 Bain-de-Bretagne

Si **L'INCIDENT** a eu lieu dans un car dont
la destination est un établissement scolaire
situé dans le Pays de Redon, le Pays des
Vallons-de-Vilaine ou le Pays de Vitré.

■ **Agence du Pays de Brocéliande**

Z.A. de la Nouette BP 16257
35160 Monfort-sur-Meu

Si **L'INCIDENT** a eu lieu dans un car dont
la destination est un établissement scolaire
situé dans le Pays de Brocéliande ou dans
le Pays de Saint-Malo.

Ou téléphoner au :

0 811 02 35 35 Service 0,05 € / appel
+ prix appel

Discipline

En cas de mauvais comportement :

- Le conducteur peut me retirer ma carte. Il prévient son entreprise qui avertit le Département d'Ille-et-Vilaine, responsable des transports scolaires.
- Je risque un avertissement ou une exclusion des transports (provisoire ou définitive) selon la gravité des faits.

Dégradations

Si je commets des dégradations :

Je risque une exclusion des transports et le remboursement des frais de remise en état du matériel.

www.ille-et-vilaine.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers



Papier issu
d'une gestion